



L'accueil des nouveaux habitants

p. 5



Le repas du CCAS

p. 6



Le carnaval du comité des fêtes

p. 16

Journée Citoyenne
p. 5



Terrain synthétique
p. 9



RIPAME
p. 13



- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES

Pascal GRIMAULT
12 rue Poulllet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimault@orange.fr





Serge sarl
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs

Tél. 02 99 94 33 14
Tél. 02 99 94 33 08

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
sergedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCALTUAL E.U.R.L.
CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès



Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133 - LÉCOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougeres-35.fr

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougeres@tecam.fr
www.tecam.fr



Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
Edition brochures ■ Fiches techniques
Journaux municipaux ■ Notices techniques
Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr

RÉNOVATION - EXTENSION



Interlocuteur unique pour tous vos travaux.
Accompagnement et suivi de chantier.

Agence Fougères - Vitré | 06 50 56 46 47
1 allée de la Haute Garenne - 35133 LÉCOUSSE | roland.fougeray@illico-travaux.com
www.illico-travaux.com



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-11

Le Grand Débat National
L'accueil des nouveaux habitants
Pierrette Pelé médaillée
La Journée Citoyenne
Le repas du CCAS
L'hommage à Paule Gontier
L'eau et l'assainissement
Le Plan Local d'Urbanisme
Le terrain sportif synthétique
Les Vallons Saint-Martin 2
Les subventions aux associations

→ ENFANCE JEUNESSE 12-14

L'actualité des écoles
Le projet de RIPAME
Le Conseil Municipal des Jeunes
Le bilan 2018 du Pôle Enfance
Le bilan 2018 de l'espace-jeux rencontre

→ INITIATIVES 15-16

L'expo « Photographions Lécousse »
Un nouveau président au comité de jumelage
L'actualité de la médiathèque
Le carnaval du comité des fêtes

→ SERVICE 17-19

Les tarifs communaux 2019
Les chiffres de l'activité 2018
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

Le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé par le Conseil municipal le 14 décembre dernier. Aujourd'hui, il est purgé de tout recours et est donc pleinement applicable en toute sécurité juridique.

Il se caractérise par une maîtrise des secteurs à urbaniser et une volonté de mixité sociale car les opérations d'aménagement devront comprendre des lots libres, des maisons en bande et un petit collectif. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans les préconisations des pouvoirs publics et mettent la commune de Lécousse dans une dynamique de développement durable, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement et des citoyens.

La commune de Lécousse a apporté sa pierre au Grand Débat National par la mise à disposition des habitants d'un cahier de Doléances et de Propositions, et par l'organisation d'un Débat à la salle Hermine. Le cahier a été remis en Préfecture et le compte-rendu du Débat a été enregistré sur la plateforme nationale du Grand Débat. Ainsi Lécousse a été au rendez-vous démocratique souhaité par le Président de la République par une expression directe des habitants sur des sujets importants pour l'avenir de notre pays.

Je vous invite à la 3^{ème} édition de notre Journée Citoyenne, le samedi 18 mai partir de 9h30. Soyons nombreux à embellir notre commune.

Bernard Marboeuf,
*Maire de Lécousse,
Conseiller Régional de Bretagne.*





→ Grand Débat National : une réunion publique à Lécousse



À l'initiative de Monsieur le Maire, une réunion publique a été organisée le samedi 16 février, à la salle Hermine, dans le cadre du Grand Débat National souhaité par le Président de la République. Animé par Monsieur le Maire, le débat a réuni 85 personnes venues des communes de Lécousse, Fougères, Louvigné-du-Désert, Coglès, Saint-Aubin-du-Cormier, Laignelet, etc.

Pendant 2 h 30, chacun a pu s'exprimer sur les trois thèmes sélectionnés : La fiscalité et les dépenses publiques, La transition écologique, et Démocratie, citoyenneté et services publics. Le compte-rendu des échanges a été transmis au Préfet et à la plateforme Internet du Grand Débat National. Il est aussi consultable en mairie et sur le site de la commune : www.lecouisse.fr.

Dans le cadre du Grand Débat National, la commune a également ouvert un cahier de doléances et de propositions pour donner la possibilité aux habitants d'exprimer leur opinion. Le document, dans lequel 11 Lécoussois se sont exprimés, a été remis au Préfet.



et aussi...

Site Internet communal : mise en conformité

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'applique en France et dans tous les États membres de l'Union Européenne, le site Internet de la commune doit être mis en conformité. Il s'agit notamment de garantir le droit à la protection des données personnelles collectées par la commune dans le cadre de ses activités. La société Start-up, qui a réalisé le site et gère l'hébergement, a proposé d'articuler cette mise en conformité en 3 points :

- évolution et adaptation du site Internet dans sa globalité (modification du formulaire de contact, modification de la page « mentions légales », etc.)
- mise en conformité du formulaire « acte de naissance »
- mise en place d'un certificat SSL permettant la sécurisation du site Internet (passage de http à https)

La Conseil municipal a validé cette proposition selon les conditions suivantes :

- une prestation de service unique de 450 € HT pour l'évolution et l'adaptation du site Internet et du formulaire « acte de naissance » aux exigences du RGPD
- l'acquisition d'un certificat SSL mono domaine pour un montant de 8 € HT par mois, soit 96 € HT par an. Ce montant viendra s'ajouter à la facture annuelle du contrat d'hébergement du site Internet communal, qui passera donc de 1 188 € HT à 1 284 € HT par an.

→ Cérémonie : l'accueil des nouveaux habitants



C'est un rendez-vous désormais traditionnel. Les nouveaux habitants ont été reçus par Monsieur le Maire et les élus le samedi 26 janvier, dans la salle d'honneur de la mairie. Ces nouveaux habitants, qui semblent beaucoup apprécier la commune, sont arrivés à Lécousse pour une mutation professionnelle ou pour se rapprocher des enfants à l'occasion de la retraite. Cette cérémonie conviviale s'est achevée par le traditionnel verre de l'amitié, durant lequel chacun a pu échanger et faire connaissance.

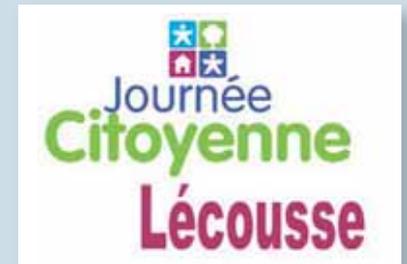
→ Personnel communal : la médaille d'or pour Pierrette Pelé



Au cours de la cérémonie des vœux, Pierrette Pelé a reçu la médaille d'or régionale, départementale et communale pour 35 années de service à l'école maternelle Montaubert. Elle travaille à l'école depuis son ouverture en 1982, ce qui veut dire que l'établissement a le même âge que ses états de service.

Recrutée en tant qu'agent spécialisé des écoles maternelles stagiaire, Pierrette a été titularisée en 1983. Elle a été intégrée dans le grade ASEM de 2^{ème} classe en août 1992, puis dans le grade ATSEM de 1^{ère} classe en septembre 1999. Elle a été promue au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe en septembre 2008, puis au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe en septembre 2013.

→ 3^{ème} Journée Citoyenne : réunion d'information le 25 avril



L'an dernier, la 2^{ème} édition de la Journée Citoyenne organisée par la commune a obtenu un grand succès. Au total, 114 personnes ont participé aux différents chantiers d'amélioration du cadre de vie. Au-delà de l'élan de civisme, cette matinée de travail a permis aux habitants de faire connaissance, de créer du lien social et de favoriser les rencontres entre générations.

La commune va renouveler l'opération le **samedi 18 mai**. Comme les années précédentes, les chantiers se dérouleront en matinée. Les participants seront encadrés par les élus, ainsi que par le personnel technique pour les chantiers les plus exigeants. Une garderie sera mise en place au Pôle Enfance pour les très jeunes enfants. Le buffet du midi, qui aura lieu à la salle Hermine, sera offert aux participants pour que tout le monde puisse se rencontrer dans une ambiance conviviale.

Au préalable, une réunion publique de préparation aura lieu le **jeudi 25 avril**, à 20 h, à la salle Émeraude. N'hésitez pas à venir pour faire part de vos idées concernant les chantiers !

- Pour s'inscrire à la Journée Citoyenne, il suffit de retourner à la mairie (ou par mail à accueil@lecousse.fr) le talon réponse du flyer inséré dans ce journal municipal. Il sera également possible de s'inscrire lors de la réunion d'information du **jeudi 25 avril**.

→ Repas du CCAS : 231 convives



Le traditionnel repas du CCAS a réuni 231 convives le mercredi 13 mars à la salle Hermine. Au total, 13 personnes ont assuré le service : l'ensemble du conseil d'administration du CCAS, des élus et trois jeunes Lécoussaises. Monsieur le maire a rappelé que ce repas permet à la commune de reconnaître le travail de ses aînés. Le Lécousse d'aujourd'hui repose sur ce qu'ils ont construit durant leurs années d'activité.

Sur la photo, les participants âgés de 90 ans et plus en compagnie de Monsieur le Maire. De gauche à droite : Jean Croizé (95 ans), Marie-Louise Marchix (97 ans), Joseph Froc (94 ans), Yvette Dedilleux (90 ans en juillet prochain), Jacques Dulong (99 ans), Suzanne Guermond (92 ans), René Berger (94 ans - à droite de Monsieur Le Maire), Germaine Lemétayer (92 ans - à gauche de Monsieur Le Maire) et Amand Roussel (93 ans - en médaillon).

→ Hommage : le décès de Paule Gontier



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Mme Gontier, survenu dans sa 101^{ème} année. Avant de rejoindre l'Ehpad Résidence Sainte-Anne, à Laignelet, elle habitait résidence La Garenne, dans l'actuelle rue Paul Sérusier, à Lécousse. Née Paule Sohier, à Fougères, elle avait fêté son centième anniversaire le 19 décembre dernier, au restaurant avec sa famille. Dans l'après-midi, Monsieur le Maire et une délégation du CCAS s'étaient rendus à l'Ehpad pour lui offrir un magnifique bouquet composé de 100 roses (photo).

→ illiCO travaux : Roland Fougeray a ouvert son agence à Lécousse

Après avoir travaillé pendant 30 ans dans différentes entreprises du Pays de Fougères, Roland Fougeray s'est lancé dans une nouvelle aventure professionnelle. Au début de l'année, il a ouvert une agence illiCO travaux à Lécousse. Ce réseau national, qui regroupe actuellement une soixantaine de franchisés indépendants, est spécialisé dans le courtage en travaux et le suivi de chantier pour tous les projets de rénovation, d'extension et d'aménagement. « Je suis l'interlocuteur unique du client » explique-t-il. « Je l'accompagne à toutes les étapes de son projet : faisabilité administrative, juridique, financière et technique, sélection des entreprises qui répondent au mieux au projet, et suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux. Cet accompagnement de A à Z apporte un réel service au client en facilitant toutes ses démarches. »

Roland Fougeray, qui a lui-même rénové



plusieurs maisons à titre personnel, intervient dans les cantons de Fougères, Antrain, Liffré et Vitré, jusqu'aux portes de Rennes.

- Agence illiCO travaux Fougères-Vitré 1, allée de la Haute-Garenne, à Lécousse
Tél. 06 50 56 46 47
roland.fougeray@illico-travaux.com

→ Eau et assainissement : consommation et tarifs

Eau potable : 1 645 abonnés

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la distribution de l'eau potable sur la commune de Lécousse est assurée par le Service Municipal de l'Eau de Fougères, via une convention d'entente. Au 31 décembre 2017, il y avait 1 645 abonnés à Lécousse, soit une augmentation de 3,92 % par rapport à l'année précédente.

Les tarifs 2019

	Part communale Lécousse	Part Ville de Fougères	Total HT 2019
Abonnement	32,00 €	23,59 €	55,59 €
Consommations 1 à 500 m ³	0,634 €	1,0362 €	1,670 €
+500 m ³	0,590 €	1,0362 €	1,626 €

Assainissement : 1 393 abonnés

La commune de Lécousse gère son propre réseau d'eaux usées et en assure l'entretien, ainsi que les travaux d'extension. Par contre, les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de la Ville de Fougères.

Au 31 décembre 2017, il y avait 1 393 abonnés à Lécousse (+ 4,6 %). Pour l'année 2019, la redevance assainissement est fixée à 1,865 € le m³, soit un montant identique à celui de l'an dernier.

	2017	2018	2019
Reversement à la Ville de Fougères	1,624 €	1,542 €	1,542 €
Charges d'exploitation du service - Commune Lécousse	0,323 €	0,323 €	0,323 €
Total - redevance usager	1,947 €	1,865 €	1,865 €

Participation pour l'assainissement collectif : les tarifs 2019

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) est demandée 6 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Les tarifs, inchangés, sont les suivants pour l'année 2019 :

Construction individuelle	660 €
Par logement si collectif	210 €
Par chambre si hôtel	150 €
Locaux d'activités et restaurant	
Surface de plancher 1 à 100 m ²	700 €
Surface de plancher supérieure à 100 m ²	5 € par m ² supplémentaire

SIMULATION DE FACTURE 2019 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3			
Conformément au décret n°2007-675 du 4 mai 2007			
	Quantité en m3	Prix unitaire	Total
Eau			
Abonnement part communale Lécousse		32,00 €	32,00 €
Abonnement part Ville de Fougères		23,59 €	23,59 €
Consommations part communale Lécousse	120	0,634 €	76,08 €
Consommations part Ville de Fougères	120	1,0362 €	124,34 €
Redevance SMG 35	120	0,190 €	22,80 €
Redevance Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	120	0,300 €	36,00 €
		TVA 5,50 %	17,31 €
Redevance Agence de l'eau - Modernisation réseaux de collecte	120	0,150 €	18,00 €
		TVA 10,00%	1,80 €
		Total HT Eau	332,81 €
		Total TTC EAU	351,93 €
			2,53%
Assainissement			
	120	1,865 €	223,80 €
		Total assainissement	223,80 €
			0,00%
		Total facture TTC	575,73 €
			1,53%

→ Urbanisme : le PLU approuvé

Le Conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de la séance du 14 décembre. Le document, qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour les prochaines années, est aujourd'hui exé-

cutoire. Comme l'exige la loi, cette ultime étape est intervenue après enquête publique et consultation des différents partenaires de la commune (État, SCoT, Ville de Fougères, Chambre de commerce, Chambre des métiers, Chambre d'agricul-

ture, etc.). Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et dans les locaux de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

→ Le droit de préemption urbain



La loi offre la possibilité aux communes dotées d'un PLU approuvé d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser. Ce droit permet aux communes d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Lors de la séance du 1^{er} février, le Conseil municipal a décidé d'instituer ce droit sur les secteurs mentionnés sur le plan ci-contre, à savoir l'ensemble des zones urbaines (U) ou à urbaniser (1AUE).

Conformément au Code de l'urbanisme, le périmètre d'application du droit de préemption urbain a été annexé au dossier de PLU. Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption, ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public.

➔ Terrain sportif synthétique : les travaux se poursuivent

Démarré à la fin du mois de décembre, l'aménagement du terrain synthétique se poursuit au complexe sportif. Ce qui sera sans doute le dernier gros chantier du mandat va se prolonger encore quelques semaines. La mise en service est prévue au plus tard au début du mois de juin.

Aménagé en lieu et place du terrain stabilisé, devenu inadapté aux usages, le nouvel équipement vise à encourager la pratique sportive pour le bien-être et la santé de ses utilisateurs, mais surtout à maintenir et développer le lien social et le bien vivre ensemble. Il sera ainsi utilisé par les 400 élèves des deux écoles de la commune, les jeunes de l'IME, les enfants de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires), et bien sûr par le club de foot.

Le terrain sportif synthétique, qui sera praticable par tous les temps, s'inscrit dans une démarche de préservation des ressources, et notamment de la ressource en eau puisqu'aucun arrosage n'est nécessaire pour l'entretien d'un tel terrain.



▼ Ce qui sera le dernier grand chantier du mandat va se prolonger encore quelques semaines.

Les mâts d'éclairage seront également dotés d'ampoules à LED plus économes en énergie.

Une réflexion spécifique a été engagée, au sein du Conseil municipal, sur la qualité des produits utilisés pour le comblement et le garnissage du gazon synthétique. Dans un principe de précaution, le choix

s'est porté sur un terrain constitué de granulats EPDM (Éthylène-Propylène-Diène Monomère). Ce matériau, qui est produit spécifiquement, répond à la norme « Jouet ». Il est utilisé notamment dans les sols souples des aires de jeux pour enfants.



▼ Le terrain sportif synthétique est aménagé en lieu et place de l'ancien terrain stabilisé.



▼ Le parking sera libéré une fois les travaux terminés.

→ Les Vallons Saint-Martin 2 : la dénomination des voies



Dans le cadre de l'urbanisation prochaine du lotissement Les Vallons Saint-Martin 2, il est nécessaire de dénommer les quatre futures voies.

Dans la continuité de la première tranche du lotissement, où l'on trouve les rues Sainte-Anne et Saint-Yves, le Conseil municipal a retenu des noms liés aux sept

saints fondateurs de la Bretagne, à savoir :

- rue Saint-Patern - V^e siècle : 1^{er} évêque de Vannes
- rue Saint-Corentin - VI^e siècle : 1^{er} évêque de Quimper
- rue Saint-Briec - V^e siècle : 1^{er} évêque de Saint-Briec

- rue Sainte-Sève - VI^e siècle : Sainte Sève est la patronne des paroisses de Sainte-Sève et de Langoat. Elle a donné son nom à l'île Loaven où elle est inhumée dans la chapelle Sainte Elibouhan. Elle est la sœur de Saint-Tugdual, considéré comme l'un des sept saints fondateurs de la Bretagne

→ Contrats : balayage, débroussaillage, vitres

Balayage

Une consultation a été réalisée sur la plateforme des marchés e-Megalis pour le renouvellement du contrat de balayage de l'ensemble des voies de la commune pour une durée de trois ans (2019 à 2021). Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'offre de la société Théaud selon les modalités suivantes :

- facturation aux kilomètres réels balayés : 30, 90 € HT par kilomètre, 30, 90 € HT par kilomètre supplémentaire (pour demande ponctuelle non contractualisée)
- prestation de pré-balayage manuel par souffleur : 10, 90 € HT par kilomètre
- gestion et traitement des déchets : 190 € HT le forfait d'évacuation des déchets (dont location caisson), 70 € HT par tonne de gestion des déchets

Les dates d'intervention seront annoncées dans la presse locale et sur le site Internet de la commune, pour permettre aux riverains de dégager les rues avant le balayage.

Débroussaillage

Pour le débroussaillage des talus et des accotements de la commune (deux passages par an, en mai et en octobre), une consultation a été réalisée auprès de deux prestataires pour la mise en place d'un nouveau contrat de trois ans (2019 à 2021). Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Jardin Patrick selon la tarification suivante :

- chemins ruraux : 147 € HT par kilomètre
- chemins de terre : 112 € HT par kilomètre
- boulevards et rues en agglomération : 170 € HT par kilomètre

- autres travaux ponctuels : 51 € HT de l'heure

Vitres des bâtiments communaux

Une consultation a été réalisée auprès de deux prestataires pour un contrat de trois ans (2019 à 2021) concernant l'entretien des vitres des bâtiments communaux. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'offre de la société BSF (Breizh Services Fougères) pour un montant annuel de 5 004 € TTC. Le contrat inclut le nettoyage des vitres, trois fois par an, de l'Hôtel de Ville, du centre technique, des salles Hermine et Émeraude, des bureaux, d'Espace 13, de l'espace Irène Frain (ateliers, hall d'exposition et médiathèque) et du Pôle Enfance.

et aussi...



Place Saint-Martin, rue A. Berthelot, bd de la Motelle : régularisation des travaux

Concernant les travaux d'aménagement de la place Saint-Martin des Champs et de la rue Auguste Berthelot, le Conseil municipal a accepté, sur proposition de la commission des marchés, un avenant pour le lot 1 (Terrassement-Voirie-Eaux pluviales) attribué à l'entreprise SARL Dauguet Serge. Cet avenant représente une moins-value de 13 864,80 € HT, portant le montant total du marché de 267 815 € HT à 253 950,20 € HT.

Pour les travaux d'aménagement du carrefour à feux boulevard de la Motelle, un avenant a également été accepté pour le lot 1 (Terrassement-Voirie-Eaux Pluviales) attribué à l'entreprise SARL Dauguet Serge. Cet avenant représente une moins-value de 23 168,70 € HT, portant le montant total du marché de 228 151 € HT à 204 982,30 € HT.

à noter

Crottes de chien : c'est dans le sac !

Rien n'est plus désagréable que de voir les trottoirs et les espaces publics encombrés des déjections canines de nos amis à quatre pattes. Pour que nous puissions continuer à profiter d'une commune propre, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont très simples à ramasser. Il suffit d'emporter avec soi un petit sac à chaque fois que l'on va promener son chien. Ce geste citoyen sera très apprécié par tous !

→ Associations : les subventions 2019

Ces aides accordées par la commune représentent un total de **44 463,63 €**, conformément aux montants demandés par les différentes associations.

Secteur social local	17 440 €
CCAS de Lécousse (dont subvention ADMR).....	17 000 €
Amicale des donneurs de sang - Fougères.....	50 €
Group. employeurs Sud Fougèrais	100 €
Les Amis de la MARPA	80 €
Adhésion association de gestion des MARPA - Parcé.....	10 €
Restos du Cœur - Fougères.....	150 €
Alcool Assistance La Croix d'Or - Fougères	50 €
Secteur sportif	18 300 €
ASL - Tennis	1 700 €
Tennis de table Fougères-Javené-Lécousse	400 €
Football Espérance de Lécousse	
- fonctionnement.....	5 500 €
- entretien Rocher Coupé	1 600 €
Gym Club enfants	4 500 €
Dojo Lécoussois.....	3 800 €
USL Vélo	400 €
Foulées de Lécousse	400 €
Secteur animation et culture	5 380 €
Amicale des Aînés	1 000 €
ALI (informatique).....	780 €
UNC-AFN Soldats de France.....	600 €
Comité des fêtes - Fête de la Saint-Jean.....	3 000 €
Actions envers la jeunesse	650 €
USEP sport (groupe scolaire Montaubert).....	250 €
UGSEL sport (école Notre-Dame).....	150 €
Institut Paul Cézanne Fougères.....	50 €
Réseau aides spécialisées-groupe scolaire Montaubert	
(fournitures scolaires).....	200 €
Participation aux activités sportives extérieures (6 à 18 ans) : 18 €/jeune	
Divers	2 693,63 €
Association Alençon/Fougères/Dol demain	50 €
Agriculture et Ruralité canton Fougères Sud (comice agricole)	720 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail-Fougères	40 €
Prévention Routière-Rennes	30 €
Société de chasse de Lécousse	250 €
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	1 293,63 €
Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine	120 €
FEVILDEC (destruction nuisibles).....	190 €



ENFANCE JEUNESSE

→ École Montaubert : le projet des Expl'aurateurs

La classe de CE2-CM1 de l'école Montaubert participe au projet des Expl'aurateurs proposé par le Réseau d'Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF). Le thème de l'eau est décliné par Benjamin Boulanger (animateur Environnement) au cours de cinq séances, auxquelles s'ajoutera une rencontre inter-classes en fin d'année. Ces séances vont s'articuler autour de la thématique de l'eau dans les jardins et paysages.

Lors de la première séance, le travail a été axé sur l'eau domestique. Les élèves ont pu se rendre compte que la proportion d'eau douce disponible sur Terre est infime, comparée à la quantité d'eau sur la planète !

Ils ont découvert les différents secteurs utilisant l'eau : l'agriculture, les industries, les particuliers. Ils ont ensuite construit ensemble la maquette d'un fleuve, de la source à la mer, en ajoutant les différents éléments du circuit de l'eau domestique : de la station de pompage jusqu'à la station d'épuration.

Lors de la deuxième séance, les élèves ont parlé de la pollution de l'eau. Ils ont rencontré deux agents techniques de la commune de Lécousse, dont l'une des compétences principales est l'entretien des espaces verts. Ils leur ont posé des questions pour découvrir leur métier, savoir d'où vient l'eau utilisée pour l'arrosage,

parler de la politique « zéro phyto » de la commune, et des moyens mis à la disposition du personnel pour entretenir au mieux les espaces verts (tonte mulching, recyclage des déchets d'élagage pour le paillage, gestion différenciée des espaces verts, etc.). En classe, ils ont réalisé une série d'expériences dont le but était de nettoyer de l'eau usée, afin de recréer les différentes étapes de l'épuration de l'eau. Ces séances se poursuivront par un projet de jardinage à l'école, qui permettra aux enfants de mettre en œuvre ce qu'ils ont découvert au cours des séances des Expl'aurateurs.

→ École Notre-Dame : le vivre ensemble et le harcèlement



Pour débiter harmonieusement l'année 2019, les élèves ont consacré une semaine aux thèmes du vivre ensemble et du harcèlement.

En maternelle, les élèves ont abordé ces thèmes à partir d'albums de jeunesse et ont évoqué des sujets plus abordables pour les jeunes enfants : la différence, la tolérance et les émotions.

En primaire, les élèves ont réfléchi sur ces sujets en regardant des vidéos, en travaillant sur la gestion des émotions, en

débatant et en jouant des situations vécues au quotidien à l'école.

Pour approfondir ce travail, l'association « PSYCOMEDIE », sollicitée par l'APEL, est intervenue dans la classe de CM2. Deux animateurs, Florence et Arnaud, ont joué des saynètes présentant des situations vécues à l'école : des moqueries, des mises à l'écart, les dangers des réseaux sociaux, etc. Les élèves devaient réagir pour trouver les solutions face à ces situations problématiques.

Ces saynètes ont ensuite été jouées par les écoliers devant toutes les familles de l'école.

Les élèves ont appris beaucoup de choses pendant cette semaine. Avec toute l'équipe pédagogique, ils essaient de mettre en œuvre chaque jour les valeurs retenues : le respect, l'écoute, la communication, l'entraide et la coopération.

→ Création d'un RIPAME : l'avancée du projet

Dans le cadre de l'arrêt des subventions de la CAF versées aux espaces-jeux, les communes de Lécousse, Romagné, Javené et Saint-Sauveur-des-Landes se sont associées pour mettre en place un Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME).

Un RIPAME est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. La structure accompagne également les assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences. La CAF accompagne financièrement les collectivités dans la mise en place et le fonctionnement des RIPAME.

Le projet de ce nouveau service de proximité, porté administrativement par la commune de Lécousse, entame sa dernière



▼ Une réunion d'information sur le projet de RIPAME s'est déroulée le 5 février dernier à Romagné.

ligne droite. Une réunion d'information, réunissant une cinquantaine d'assistantes maternelles des quatre communes, s'est déroulée en février dernier à Romagné. Le projet de fonctionnement du RIPAME sera validé par les quatre Conseils municipaux, en vue d'un agrément de la CAF prévu à la mi-juin.

Une animatrice du relais, qui interviendra

dans chacune des communes, sera recrutée au cours de l'été. Le démarrage du RIPAME est programmé en septembre prochain. Le siège social sera situé à Romagné, dans le futur pôle socio-culturel construit derrière la Maison des Services (ADMR).

La commune de Lécousse est gestionnaire du RIPAME (réfèrente personnel et CAF).

→ CMJ : 400 jouets remis au Secours Populaire



Pour leur première grande action, les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont organisé une collecte de jouets au profit d'enfants les moins favorisés. Cette collecte s'est déroulée le 2 décembre lors du Marché de Noël du comité de jumelage. Les enfants ont également reçu des jouets lors de la braderie organisée par le comité des fêtes en novembre dernier.

Au total, près de 400 jouets, jeux, livres et autres peluches ont été remis au Secours Populaire du Pays de Fougères. Cette action de solidarité a permis à 200 enfants de familles défavorisées de recevoir un cadeau de Noël.

La prochaine action organisée par le CMJ sera une grande journée ludique prévue en septembre.

et aussi...

Argent de poche : nouvelle saison

La commune renouvelle l'opération Argent de Poche pendant les vacances de printemps et d'été. Rappelons que ce dispositif permet aux jeunes de 16 et 17 ans de gagner un peu d'argent en échange de travaux simples et sans danger. La rémunération est de 15 € pour un chantier de 3 h 30. Les jeunes, qui sont encadrés par les agents de la commune, peuvent effectuer 30 demi-journées d'activités pendant l'année. Les documents d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie ou sur le site de la commune : www.lecouisse.fr.

Sport : 68 jeunes inscrits dans un club extérieur

Cette saison, 68 jeunes de 6 à 18 ans sont inscrits dans un club du territoire de Fougères Agglomération pour pratiquer une activité sportive non proposée par les associations de Lécousse. Chaque jeune bénéficie d'une aide de la commune d'un montant de 18 €. Au total, la participation communale s'élève donc à 1 224 €.

→ Pôle Enfance : l'accueil des ados



L'année 2018 a été la deuxième année civile complète de fonctionnement du Pôle Enfance. Rappelons que le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés de 3 à 11 ans les mercredis toute la journée, ainsi que pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Jusqu'à maintenant, les jeunes de 11 ans et plus n'étaient accueillis que durant l'été. Désormais, un accueil spécifique leur est proposé pendant chaque vacance scolaire. Réunis à Espace 13, les ados peuvent pratiquer des activités variées qui leur correspondent, telles que le kin-ball, le dodgeball, le poker, la réalisation de montages vidéo, etc. Des sorties leur sont aussi régulièrement proposées, comme à l'Évasion Game à Fougères (photo), à la patinoire de Rennes, ou encore au cinéma Le Club. Au-delà de l'aspect ludique de

cet accueil, les objectifs éducatifs visés sont l'apprentissage de l'autonomie, de la citoyenneté et l'échange entre les jeunes. N'hésitez pas à en profiter !

Concernant l'accueil des 3-11 ans, l'équipe pédagogique met en application les objectifs pédagogiques, qui sont de faire de l'accueil de loisirs un lieu d'échange, de partage et d'apprentissage de la vie en collectivité. La création de liens entre les enfants des écoles, l'autonomie, le dialogue et le respect de l'autre font partie des valeurs mises en avant. Cela porte ses fruits, car il y a très peu d'incivilités et de conflits à gérer.

Pour cette année 2019, l'équipe pédagogique met l'accent sur deux thèmes majeurs :

- la sensibilisation à la préservation de l'environnement et des énergies

- l'éducation au goût, et plus particulièrement à la réduction de la consommation de sucres.

le saviez-vous



Le coût d'une journée par enfant

Le coût total d'une journée à l'accueil de loisirs de Lécousse s'élève à 39,05 € par enfant. Une fois déduites les participations des familles et de la CAF/MSA, le coût restant à la charge de la commune est de 12,23 € par journée et par enfant.

→ L'île aux Trésors : le bilan 2018

L'espace-jeux rencontre est ouvert les lundis et mardis matin, durant 34 semaines scolaires, dans la salle des 3-5 ans du Pôle Enfance. Le fonctionnement en commun avec l'accueil de loisirs donne entière satisfaction. Le projet est d'y installer le RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants) à la rentrée prochaine. Quatre groupes constitués d'assistantes maternelles et de parents accompagnateurs sont présents tous les 15 jours. En septembre 2018, l'effectif global

regroupait 15 assistantes maternelles, 3 parents et 49 enfants (dont 43 % de Lécousois).

Les séances de deux heures sont animées par Agnès Le Mouillour, éducatrice de jeunes enfants. L'animatrice propose des activités pédagogiques de qualité pour le développement sensoriel et moteur des tout-petits. Elle travaille régulièrement avec la médiathèque de Lécousse. Elle utilise également les prêts de jeux gratuits de la CAF.

L'an dernier, trois séances ont été

organisées avec des personnes âgées de Lécousse, en lien avec l'ADMR.

Le traditionnel spectacle annuel de l'espace-jeux rencontre s'est déroulé le 21 mars dernier en deux séances. Le Conseil municipal a retenu le spectacle « L'Arbre à surprises ! » de la compagnie « À fleur de scène » pour un montant total de 655,80 € TTC. Comme chaque année, une participation de 5 € a été demandée par assistante maternelle et accompagnateur, ainsi qu'une participation de la commune de Landéan d'un montant de 110 €



➔ « Photographions Lécousse » : inscrivez-vous !

Du 26 octobre au 3 novembre, la commission municipale Culture Animation va organiser à l'espace Irène Frain une exposition sur le thème « Photographions Lécousse ». Ce projet original vise à mettre en valeur le patrimoine, les paysages et les habitants de la commune dans leur vie quotidienne et la vie associative.

Cette exposition sera ouverte à tous, photographes amateurs et professionnels, adultes et enfants. Si vous faites de la photo, n'hésitez pas à vous inscrire à l'accueil de la mairie (Tél. 02 99 94 25 05 ou par mail à mairie@lecousse.fr en précisant vos coordonnées). Vous avez jusqu'au 14 septembre pour soumettre vos photos, sous forme numérique, à la commission municipale.

Chaque participant pourra présenter une ou plusieurs photos en noir et blanc ou



couleur. Le photographe devra communiquer le lieu et la date de la prise de vue. Les œuvres devront être présentées dans un cadre noir avec attache (avec ou sans cache partout). Les formats seront les suivants : 30 cm x 40 cm, 40 cm x 50 cm, ou 50 cm x 70 cm.

➔ Comité de jumelage : Dominique Duclos nouveau président

Dominique Duclos est le président du comité de jumelage depuis le 11 janvier dernier. Il succède à Hubert Piedvache qui a souhaité passer la main, mais qui reste néanmoins vice-président. « Je suis dans le comité de jumelage depuis quatre ans et membre du conseil d'administration depuis deux ans. Succéder à Hubert s'est imposé naturellement » confie Dominique Duclos. « Mon ambition, c'est d'attirer davantage de jeunes au sein de l'association. »

Outre les échanges avec la commune jumelle de Steinsoultz, le comité de jumelage organise une randonnée pédestre une fois par mois, ainsi que le traditionnel marché de Noël. « Du 8 au 10 juin, nous allons proposer un week-end Rando près de Pornic, ouvert uniquement aux adhérents de l'association.



Concernant le jumelage, une délégation lécousoise se rendra à Steinsoultz du 13 au 15 décembre pour visiter les marchés de Noël. Avant cela, nous organiserons notre marché de Noël le dimanche 1^{er} décembre à Lécousse. »

Depuis son arrivée dans la commune en 1990, Dominique Duclos s'est beaucoup investi dans la vie associative. « J'ai commencé par m'occuper des jeunes au sein du tennis de table. Puis j'ai assuré la présidence du club pendant 20 ans. Depuis quelques années, je ne peux plus faire de sport à cause d'un problème de santé. J'ai donc rejoint le comité de jumelage, qui nécessite beaucoup moins d'activité physique » sourit-il.

Renseignements au 06 95 95 70 43.

agenda



1^{er} et 2 juin Football Espérance de Lécousse : tournoi

Le samedi 1^{er}, à partir de 10 h : U11 et U13.

Le dimanche 2, à partir de 10 h : U15 et U17

22 et 23 juin Comité des fêtes : Fête de la Saint-Jean

Le samedi 22, courses pédestres sur de nouveaux circuits (moitié route, moitié chemin).

À 16 h : course enfants 1,360 km (gratuit) - À 17 h : 7,5 km (8 €).

À 17 h 15 : 12,5 km (10 €).

À 17 h 30, balade pédestre d'1 h 30 (gratuit).

En soirée, fête de la musique et grand feu d'artifice

Dimanche 23 juin : Vide grenier de 8 h à 18 h

- 3 € l'emplacement de 3,50 m

Inscriptions au

02 99 99 98 39 ou

02 99 94 28 23

<http://comite-des-fetes.e-monsite.com>

7 septembre Forum des associations au centre commercial la Pilais

→ Médiathèque : les rendez-vous



I-jungle

Le mardi 29 janvier, deux classes de l'école primaire Notre-Dame se sont relayées à la médiathèque pour jouer à « I-jungle », un jeu coopératif proposé et animé par la Mission animation numérique et développement social de l'agence départementale du Pays de Fougères (photo à gauche). Les élèves ont pu tester leurs connaissances sur l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux et leurs dangers.

La bibliothécaire, Séverine Bigot, va renouveler l'événement avec deux jeux sur ce thème : « I-Jungle » à partir de 9 ans et « Confidence » à partir de 11 ans.



Cette animation, qui réunira des équipes parents-enfants, aura lieu le vendredi 24 mai à 20 h. Inscription et renseignements à la médiathèque de Lécousse.

Livre illisible

Pendant les vacances de février, 16 enfants ont participé à l'animation proposée par Séverine sur le modèle de l'auteur-illustrateur Bruno Munari : créer un livre illisible avec du papier, des ciseaux et un bout de laine (photo à droite).

Exposition

À partir du 12 juin, la médiathèque recevra l'exposition « Qui a refroidi Lemaure ? »

prêtée par la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine. Les participants endosseront le rôle d'un inspecteur de police. Équipés d'une tablette, ils devront repérer les indices et interroger les suspects et les témoins pour découvrir le meurtrier.

Horaires d'ouverture : lundi de 14 h à 18 h, mardi de 16 h à 18 h, mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h, vendredi de 15 h à 18 h, samedi de 10 h à 12 h 30 - Tél. 02 99 97 73 31- bibliolecoussse@fougères-agglo.bzh

→ Comité des fêtes : le carnaval



Plus de 300 personnes, dont 187 enfants déguisés, ont participé au traditionnel carnaval organisé le samedi 16 mars par le comité des fêtes. Malheureusement, en raison du vent violent, Monsieur Carnaval n'a pas pu être brûlé à l'issue du défilé. Les enfants ont néanmoins passé un très bon moment.

et aussi...

Patrimoine naturel : un inventaire des arbres remarquables

L'Association Fougères Environnement (AFE) a entrepris le recensement des arbres remarquables que l'on peut trouver dans la région de Fougères. Si vous connaissez ou si vous possédez un ou plusieurs arbres remarquables, vous pouvez prendre contact directement auprès de l'association. Est considéré comme « remarquable » tout arbre qui se distingue par ses dimensions, son aspect (grand, nain, tortueux, creux), son âge, son histoire, etc.

L'association se chargera de la reconnaissance des arbres, de la collecte des informations et de la publication des résultats. La reconnaissance, ainsi que les visites sur sites, ne se feront qu'après accord des propriétaires.

Renseignements auprès de
M. Jean-François Salenave -
jfsalenave@gmail.com

Tarifs communaux : l'actualisation 2019

Salle Emeraude

Vin d'honneur	56,00 €
Réunion	56,00 €
Buffet froid	82,00 €
Chèque caution	100,00 €

Salle Belle Île

Vin d'honneur	36,00 €
Réunion	36,00 €
Buffet froid	51,00 €
Chèque caution	100,00 €

Espace Irène Frain - Hall d'exposition

Location pour une journée	24,00 €
Location pour une semaine	87,00 €
Location au-delà d'une semaine	67,00 €/semaine
Chèque caution	100,00 €

Salle Hermine (la location de vaisselle dépend du nombre de couverts)

● Associations de Lécousse

Salle sans cuisine	174,00 €
Salle avec cuisine	280,00 €
Retour le lendemain	154,00 €
Vin d'honneur avec verres	182,00 €
Sono	30,00 €
Ecran	30,00 €

● Particuliers de Lécousse

Salle	284,00 €
Cuisine	91,00 €
Retour le lendemain avec cuisine	153,00 €
Vin d'honneur avec verres	170,00 €

Cimetière

Concession 30 ans	325,00 €
Concession 50 ans	525,00 €
Concession 30 ans enfant	gratuit
Columbarium 15 ans	425,00 €
Columbarium 30 ans	525,00 €
Caveau provisoire (forfait location)	55,00 €

Vélos à assistance électrique

Location 3 mois	75,00 €
Location 6 mois	135,00 €
Location 1 an	250,00 €
Chèque caution	150,00 €

Services municipaux : les chiffres de l'activité 2018

	2017	2018
FORMALITES		
Photocopies (associations et public)	1398	1058
Recensements militaires (jeunes de 16 ans)	37	55
Inscriptions sur liste électorale	68	51
Demandes de logements locatifs	18	30
Autorisations de fermeture de cercueil	159	171
Autorisations de crémation	25	36
Achats de concession au cimetière	6	7
ÉTAT-CIVIL		
Naissances	28	27
Mariages	5	13
Décès (de personnes domiciliées à Lécousse)	12	16
PACS	2	14
C.C.A.S. (action sociale)		
Participants de + de 70 ans au repas annuel	177	208
Aides aux familles pour la restauration scolaire	72 enfants	89 enfants
Dossiers d'aide sociale	12	11
URBANISME		
Permis de construire	30	41
Déclarations de travaux	58	67
COMPLEXE CULTUREL		
Réservations salle Hermine	48	55
Réservations salle Emeraude	314	179
Réservations salle Armor	89	96
Réservations salle Belle-Ile		98

Etat-civil

Naissances du 7 décembre 2018 au 23 février 2019

7 décembre 2018 : Clémence BELAIR - 1, rue Adélaïde Daligaut
 14 décembre 2018 : Liam JUTEL - 14, boulevard André Malraux
 27 décembre 2018 : Noah VALLI - 8, rue Pierre Waldeck Rousseau
 3 janvier 2019 : Adèle BOUVIER - 12, rue de Folleville
 4 janvier 2019 : Maël FIAUX - 9, rue François Cevert
 5 janvier 2019 : Louisy MERIENNE - 28, chemin de la République
 23 janvier 2019 : Tangi LEMÉE LE SCOUR - 2 allée Marcel Callo
 11 février 2019 : Alice ZAHN - 4, rue Sophie Trébuchet
 17 février 2019 : Manon ROUSSEAU - 11, rue Saint Yves
 23 février 2019 : Sarah MDINI - 7, rue Jeanne de France
 23 février 2019 : Adam NSANZIMANA - 8, allée des Moissons

Décès du 18 novembre 2018 au 14 février 2019

18 novembre 2018 : Maurice LEFRESNE - 20, rue Claude Debussy
 22 novembre 2018 : Amand GOUPIL - 3, rue Maurice Ravel
 28 novembre 2018 : Louis BOUINIOT - 12, l'Épine
 6 décembre 2018 : Joseph BLANCHET - 23, la Mésangère
 22 décembre 2018 : Gabrielle LAMBERT née GUÉRINEL - 20, rue de St-Malo
 7 janvier 2019 : Fernande PARLOT née DELALANDE - 9, passage du Manoir
 28 janvier 2019 : Joseph SIROUET - 6, rue des Tisserands
 9 février 2019 : Jean Yves HUARD - 24, boulevard de la Côte du Nord
 14 février 2019 : Louis GÉRARD - 14, rue de la Basse Porte

Les permis de construire

NEXITY, 27-29 rue Pierre Beylet : construction d'un collectif de 22 logements. Arrêté du 06/02/2019.
 M. et Mme GOUIN Patrick et Mireille, 37 rue Pierre Beylet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 17/12/2018.
 M. et Mme FAUCHON Denis et Sylvie, 1 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/12/2018.
 M. CAILLARD Pierre-Alexandre et Mme LOCHET Manon, 44 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 30/11/2018.
 M. BELAIR Fabien et Mme PETIT Cécile, 1 rue Adélaïde Daligaut : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 29/11/2018.
 M. et Mme GUYARD Arnaud et Josiane, 38 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 25/01/2019.
 M. et Mme COLLIN Hervé et Marie-Chantal, 16 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/12/2018.
 M. BERNIER Guy, 5 Pérouzel : extension de la maison et garage. Arrêté du 19/12/2018.
 SCI MS IMMOBILIER, 19 et 21 rue Marie Angèle Duval : construction de deux maisons d'habitation locatives. Arrêté du 25/02/2019.
 M. et Mme RENIN Pierre et Odette, 30 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 17/01/2019.
 M. et Mme ROSSIGNOL Jérôme et Anouck, 6 chemin de la Rousselais : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 21/01/2019.
 M. et Mme THOREUX Maxime et Mélanie, 34 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 06/02/2019.
 Mme MASSON Angélique, 16 rue Pierre Beylet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 25/02/2019.

Les déclarations préalables

M. LOUVEL Jean-Claude, 19 rue François Cevert : installation de panneaux photovoltaïques. Accordé le 29/11/2018.
 M. ERABIT Michael, 12 rue de l'Éuche : isolation par l'extérieur et pose d'un bardage. Accordé le 02/12/2018.
 Mme TROPEE Olympe, 1 rue Pierre Beylet : création d'une fenêtre sur le pignon Sud. Accordé le 01/12/2018.
 M. GANIER Paul, 16 chemin de la République : installation d'un abri de jardin, d'un bassin de baignade et d'une clôture. Arrêté du 30/01/2019.
 Mme GUILLAUME Francine, 8 rue Claude Debussy : installation d'une clôture. Accordé le 27/01/2019.
 Mme BAZIN Solange, 1 allée d'Oviédo : remplacement du toit plat de l'extension existante par une toiture inclinée. Accordé le 28/01/2019.
 M. SAROYAN Armen, 4 rue Saint-Yves : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 15/02/2019.
 Mme FEUVRIER Paule, 44 chemin de la République : installation d'un abri de terrasse. Arrêté du 01/03/2019.
 M. BOUGEROL Rodolphe, 62 boulevard de Bliche : création d'une baie vitrée. Accordé le 09/02/2019.
 M. LIOCHON Julien et Mme COSME Elise, 5 rue Adélaïde Daligaut : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 08/02/2019.
 M. SOUVENET Henri, 15 rue Paul Gauguin : modification des clôtures. Accordé le 15/02/2019.
 M. et Mme MERIENNE Maurice, 20 chemin de la République : division en vue de construire. Arrêté du 15/02/2019.
 Mme PETIT Renée, 17 rue de la Mésangère : remplacement d'un velux. Accordé le 24/02/2019.
 M. MENOU Emile, 2 La Rivière : couverture du pignon Nord en ardoise. Accordé le 25/02/2019.
 M. POISSON Guy, 15 rue de la Basse Porte : isolation par l'extérieur. Accordé le 02/03/2019.
 M. RIAULT Alexandre, 23 la Hamelinais : isolation par l'extérieur et pose d'un bardage. Accordé le 02/03/2019.
 M. CAHU Hervé, 15 rue du Pont Sec : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 15/02/2019.
 M. FERNBACH Christian, 9 rue Pierre Beylet : construction d'une véranda. Arrêté du 06/03/2019.



Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le mardi et le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville, 1 parvis des Droits de l'homme- 35133 Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05- Fax : 02 99 99 61 24

<http://www.lecouisse.fr> - mairie@lecouisse.fr

Les n°s utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cyril Lucas, psychologue-psychanalyste

06 81 36 03 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné

02 99 17 47 87 à Fougères

ENTREPRISE POMMEREUL

02.99.99.43.40

www.pommereul.com

Installation
Dépannage
Magasin

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE



www.cvb-veranda.fr
Création Veranda et Bâtiment

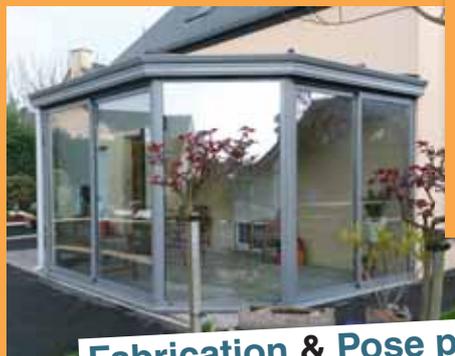


Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE

06 80 99 40 14 - 02 99 94 86 19

cvb.rogerlestas@orange.fr



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture
- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins

SURF
Service Urbain de la Région Fougèraise

N'hésitez plus !

50%

de votre abonnement
pris en charge
par votre employeur

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES



Boulangerie



L'Espace Vert



Fruits et légumes



Boucherie



Traiteur



Poissonnerie

Pour toute commande au rayon Traditionnel : 02 99 94 80 00

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES

ZAC Le Parc
35133 LÉCOUSSE
02 99 94 80 00